



## DEMANDER UN LOGEMENT AU CROUS

### OÙ ET QUAND DOIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE ?



**Préalable à la demande de logement** : avoir effectué un Dossier Social Etudiant (DSE)

Rendez-vous sur le site [messervices.etudiants.gouv.fr](https://messervices.etudiants.gouv.fr)




- Rubrique « Vous loger » Brique « En résidence CROUS »
- Vous êtes alors redirigé vers la centrale de logement des CROUS

A la rubrique « Mon logement CROUS 2024-2025 », cliquez sur l'onglet « Rechercher un logement »

### QUAND DOIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE ? Attribution en 4 phases

Tour multiple	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
<b>Affichage de l'offre et ouverture du dépôt des vœux</b>	Mardi 7/05 à 10h	Vendredi 14/06	Vendredi 21/06	Vendredi 28/06
<b>Fermeture du dépôt des vœux</b>	Lundi 10/06 à 10h	Lundi 17/06 à 10h	Lundi 24/06 à 10h	Lundi 1/07 à 10h
<b>Attribution automatisée</b>	Mardi 11/06	Mardi 18/06	Mardi 25/06	Mardi 2/07
<b>Fin des confirmations des propositions logement</b>	Jeudi 13/06 à 23h59	Jeudi 20/06 à 23h59	Jeudi 27/06 à 23h59	Jeudi 4/07 à 23h59

### QUELLES DEMARCHES DOIS-JE ACCOMPLIR SI J'OBTIENS UN LOGEMENT CROUS ?

- Confirmer la réservation du logement sur le site [messervices.etudiants.gouv.fr](https://messervices.etudiants.gouv.fr), rubrique « Gérer son logement » en cliquant sur 
- Rendez-vous sur l'onglet « Proposition de logement 2024-2025 » et valider la proposition de logement en cliquant sur le bouton « Confirmer » dans les 48h suivant l'affectation (voir tableau ci-dessus)
- Payer la réservation du logement : 100€ constituant une avance versée sur le 1<sup>er</sup> loyer
- Constituer votre dossier locatif sur le site [messervices.etudiants.gouv.fr](https://messervices.etudiants.gouv.fr), rubrique « Gérer son logement » en cliquant sur  dans un délai de 7 jours puis déposer votre certificat de scolarité et votre attestation d'assurance multirisque habitation sur , rubrique « Réservation en cours », « Déposer des pièces »

### QUE FAIRE SI JE REÇOIS UNE RÉPONSE NÉGATIVE ?

- Renouveler la procédure ci-dessus pour chacun des 4 cycles jusqu'à obtention d'un logement
- Renouveler votre demande à compter du 9 juillet 2024, date à laquelle les logements vacants à l'issue des 4 cycles d'attribution seront à nouveau proposés aux étudiants n'ayant pas obtenu de logement